



CHAILLEY - Le RUET - Le VAUDEVANNE

Bulletin Municipal d'informations

Septembre 2021

<http://www.chailley.fr>

2021 - 4

Information Mairie

TAMBOUR CHAILLOTIN :

Dès janvier 2022, le Tambour sera totalement transmis par voie dématérialisée. Pour rappel, le Tambour peut être lu sur le site de la Commune de Chailley, « rubrique Commune ».

Nous vous invitons à communiquer votre adresse mail à Mme Viviane ROUSSEL: v.rousseau@orange.fr pour qu'il vous soit envoyé dès sa parution.

La commission a prévu un dépôt de quelques exemplaires papier à l'Agence Postale et à la Bibliothèque.

LA CHASSE :

L'ouverture de la chasse a eu lieu le 19 septembre. Prudence à tous, promeneurs et chasseurs durant cette période.

PROPRETÉ DE CHAILLEY :

Rappel :

- Les masques usagés ne doivent pas être jetés par terre mais dans les poubelles ainsi que les bouteilles vides et sachets en plastique. Merci de bien vouloir garder Chailley propre.

- Il est interdit de déposer les déchets verts dans les bois. Merci de les déposer à la déchetterie.

LES ACTIVITÉS À CHAILLEY :

Lire à Chailley

Les ateliers reprennent après avoir été suspendus pour cause de pandémie. Lire à Chailley rouvre ses portes à la sculpture et au dessin -peinture, des débutants aux avancés. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Marie-Claude CHASTANT au **07 88 06 28 61**.

Atelier mosaïque

L'atelier mosaïque reprendra à la bibliothèque, le vendredi après-midi tous les 15 jours (semaines impaires) de 13 h 45 à 16 h. Cet atelier est gratuit. Des places sont disponibles.

Renseignements auprès de Mme Laurence Renvoyé **06 28 19 45 67**.



ASSOCIATIONS :

Toute personne souhaitant adhérer au Jumelage sera la bienvenue. Merci de contacter la présidente, Mme Viviane ROUSSEL au **06 38 20 93 46**.

RAPPEL DU VACCIN COVID :

La campagne de Rappel de la Vaccination pour les personnes à risque a débuté depuis le 13 septembre 2021. Sont concernées :

- * les résidents des Ehpad et des unités de soins de longue durée (USLD) ;
- * les personnes de 65 ans et plus ;
- * les personnes immunodéprimées (3^e ou 4^e dose) ;
- * les personnes présentant des comorbidités.

Si vous faites partie des personnes concernées, le Rappel peut être administré 6 mois après la deuxième dose. Dans ces conditions, vous pouvez prendre rendez-vous pour ce rappel :

- Auprès de votre médecin traitant ,
- Auprès d'un pharmacien,
- Auprès d'un infirmier,
- ou dans un centre de vaccination, pour lesquels la prise de rendez-vous est notamment possible sur sante.fr ou en appelant le **08 00 73 09 56**, service et appel gratuits.